

pas, et, sans autre motif, vous allez assaillir un citoyen inoffensif.

Demay.—Vous auriez raison si c'était moi ; mais ce n'est pas moi : c'est le vin qui a battu monsieur, c'est le vin, c'est le malheureux vin ! Est-ce que moi, si j'avais été dans ma raison j'aurais été attaquer un monsieur et une dame au risque d'être soupçonné d'un assassin ? . . C'est ça qui m'a le plus puni.

M. le président.—Ah ça ! vous livrez-vous souvent à ces excès de vin-là ? Vous voyez quelles en peuvent être les conséquences.

Demay.—Moi ? mon président, pas quatre fois l'an : je ne bois que de l'eau ; on m'appelle le canard dans le bâtiment. C'est précisément pour ça que le vin m'est plus sensible.

Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, ne condamne Demay qu'à vingt-quatre heures de prison et aux dépens.

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, MERCREDI 25 SEPTEMBRE, 1838.

DERNIERES NOUVELLES—DEPART PROJETE DE LORD DURHAM.
DEMARCHES CONVENABLES.

Depuis notre dernière publication des nouvelles et des événements qui pourront avoir les résultats les plus importants, peut-être les plus funestes, pour l'avenir du pays, se sont accumulés et sont venus agiter singulièrement notre horizon politique. Dans la chambre des Lords, un bill fut introduit par Lord Brougham afin d'annuler les ordonnances de notre Gouverneur qui envoyaient huit accusés de haute trahison à la Bermude, et en bannissaient seize autres aux Etats-Unis. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet Lord Brougham blâma presque chacun des actes de Lord Durham, et Lord Melbourne, tout en prenant sa défense en général, alla jusqu'à dire qu'il ne saurait recommander à Sa Majesté de sanctionner ces ordonnances. Maintenant voici ce qu'on lit dans le *Mercury*, journal qui s'est acquis le juste nom de journal officiel :

« Nous pouvons dire de bonne autorité que, quoiqu'on ait cru expédient de desavouer l'Ordonnance d'Amnistie de Lord Durham, Son Excellence a reçu des lettres et du VICOMTE MELBOURNE et de LORD GLENELG, exprimant dans les termes les plus chaleureux leur approbation des mesures de Sa Seigneurie dans l'administration de ce Gouvernement et l'exécution des importants devoirs de Haut Commissaire. »

Que penser donc de ces hommes entre les mains desquels les destinées de plusieurs peuples se trouvent jusqu'à un certain point abandonnées ? Que penser de ces hommes qui semblent vouloir se servir du Canada comme d'une bascule où doit se précipiter la réputation d'un homme qui les gêne ? Que penser de ce ministère qui, en un moment de zèle et de sollicitude, nous enlève notre constitution, place tout pouvoir entre les mains du dépositaire de son choix, puis, montrant une hypocrite sympathie, vient crier à l'arbitraire, à l'illégalité par devant le tribunal des pairs, tout en encourageant, en approuvant sous main les actes de ce même homme ? Qu'en penser ? eh ! ce que nous avons pensé des long-tems et ce que chaque jour vient nous confirmer : que les colonies, les peuples, les sujets, les intérêts nationaux sont, entre les mains des puissants, des ouets de l'ambition, les pièces d'une grande intrigue, des poids qui doivent contrebalancer de mesquins amours-propres, de vils orgueils, des causeries de salon et même souvent, hélas ! des protections de l'ouïdoir !

Eh ! que nous importe à nous, colons, que ce soit Lord celui-ci, Sir celui-là qui tiennent les rênes du gouvernement, que l'un vienne parmi nous chercher de la gloire politique, que l'autre vienne y économiser ses deniers et rajuster une fortune ébranlée ! tout cela nous est égal et doit nous être indifférent, car il serait injuste, dans le siècle où nous vivons, d'exiger chez nos gouvernants un oubli des vanités du monde ou un philanthropique abandon de tout ce qui peut les flatter, pour l'amour de nous, pauvres colons ! Ce qu'il nous faut, ce sont des gens qui fassent notre bonheur ou du moins qui contribuent à notre bien-être, quels que puissent être leurs motifs ou leur récompense. Or, Lord Durham avait, lui, intérêt, ambition, espérance et bonne cause. Tout devait le porter

à mettre en œuvre les puissans moyens à sa disposition pour l'arrangement le plus avantageux de nos dilettés ; tout devait le pousser vers le bien : pouvoir et intérêt ! Qu'a-t-il fait jusqu'à ce jour ? lisons sa dépêche au ministre colonial et nous y trouverons ses actes comme ses excuses ; et sans tout approuver aveuglément, on ne peut cependant nier que Lord Durham eut en vue et rencontra généralement le plus grand bien du plus grand nombre : c'est la dépêche :—

« Le premier soin que je pris à mon arrivée, fut d'examiner le plus soigneusement la liste des prisonniers et les dispositions appliquées à chacun d'eux : en accomplissant cette tâche, je découvris qu'il existait des témoignages seulement contre huit ou neuf d'entre eux qui pourraient amener l'application des peines d'une grande sévérité. Les chefs et instigateurs de la révolte avant lui de la province, et étant en sûreté dans les Etats-Unis. Je m'appliquai ensuite, par mes réponses aux adresses et aux demandes particulières, à décourager aucune espérance de la possibilité d'une amnistie générale, et annonçai que ma détermination était de punir les coupables et d'étendre la clémence à ceux qui n'avaient été que trompés ; pour accomplir ce dessein, j'ordonnai une commission spéciale pour le jugement des prisonniers et j'envoyai le Procureur-Général, avec cette commission à Montréal. Ces mesures produisirent les salutaires conséquences que j'attendais et, joint aux autres moyens par lesquels les coupables furent convaincus que je ne permettrais pas qu'ils échappassent, induisirent les chefs à plaider coupables, et à se jeter eux-mêmes à la merci de la couronne.

« Hier j'assignai un Conseil Spécial, dont la liste des membres est ci-incluse, et je passai une Ordonnance par laquelle les prisonniers, qui plaideront coupables, doivent être transportés du Continent de l'Amérique, durant le plaisir de Sa Majesté. M. Papineau et ses associés, qui fuirent de la justice, sont empêchés de rentrer dans la province et le reste est mis en liberté, en donnant caution pour bonne conduite. J'ai issu aussi une Proclamation, au nom de Sa Majesté, qui annonce le dernier acte de grâce en même temps que l'Ordonnance qui inflige ces punitions.

« Ces mesures ont rencontré l'entière approbation de Sir John Colborne, et des chefs de ce qui est appelé le parti britannique ; ces derniers déclarèrent qu'il ne demandaient aucune punition sanguinaire, mais qu'ils désiraient sécurité pour l'avenir, et la certitude que le retour de la tranquillité dans la province ne serait pas arrêté par les machinations de ces chefs de la rébellion, soit-ici ou dans les Etats-Unis. Ceci a été effectué, pour eux, à leur satisfaction. Je ne pense pas juste de transporter ces personnes à une colonie de condamnés, pour deux raisons : 1o. parce que ce serait fixer un caractère d'infamie sur leurs actes, qui ne serait pas sanctionné par l'opinion publique—2o. parce que je tiens qu'il serait impolitique de contraindre, sur la colonie elle-même, des personnes qui seraient considérées sous l'aspect de martyrs politiques, et acquerraient ainsi peut-être un degré d'influence qui pourrait être appliqué à de mauvais usages dans une société composée d'éléments si dangereux. En me consultant sur cet objet avec l'Amiral Sir Charles Paget, je me déterminai à les envoyer à la Bermude, où ils peuvent être placés sous stricte restriction et surveillance. Il y a cependant peu de craintes qu'ils tentent d'échapper, car un semblable acte fermerait pour jamais la porte à leur rentrée dans leur pays natal.

« Sir Charles Paget a ordonné à la *Vestale* de se préparer à prendre les prisonniers, au nombre de huit, pour les conduire à la Bermude, immédiatement après leur arrivée ici ; et je pense, en conséquence, que dans très peu de jours il ne restera plus en prison une seule personne accusée de pratiques séditieuses dans cette province. Dans cette assertion je ne fais pas allusion aux meurtriers du Lieutenant Weir, qui seront mis en jugement de la manière ordinaire, aux assises prochaines, et dont l'affaire doit être clairement exceptée de la classe des délits politiques. »

Il s'agit à présent de savoir si Lord Durham devrait s'arrêter en son chemin et écouter les criaileries de quelques envieux. Il me semblerait que puisqu'il a (du moins c'est le bruit public) l'assentiment de la reine il lui serait facile de laisser derrière lui et de mépriser les obstacles qu'on veut mettre à sa réussite ; il en aurait d'autant plus de gloire dans ses succès, et certes l'approbation de